

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 41-12-2025

Date de convocation : 16 décembre 2025

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA) 2026-2031

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du quinze décembre deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudio OLMETA.

Présents : 7 : ARENA Jean-Baptiste, COSTA Paul, LUCIANI Cyril, OLMETA Claudio, POGGI Augustin, POGGIOLI Joseph, SEGUIN Pierre

Représentés : 3 : AGOSTINI Pierre par SEGUIN Pierre, BERNARD Gérard par ARENA Jean-Baptiste, SEBASTIANI Edith par COSTA Paul

Absents : 21 : BENVENUTI Jean-François, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, ROVERE Anne-Sophie, SANTONI Virginie, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe, TOMI Christian, TOMI Marc, VINCENTI Antoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° PREF2B/DRCT/BCLST/32 du 20 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Nebbiu et de la Conca d'Oro ;

Vu la délibération n° 44-12-2018 du 21 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire ;

Considérant que la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru est compétente en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés ;

Considérant l'obligation pour toute collectivité compétente en matière de déchets d'élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA) ;

Considérant que ce PLPDMA constitue un outil central pour la mise en place d'actions de prévention ;

Considérant l'engagement pour la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru pour l'élaboration de son PLPDMA ;

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour une durée de 6 ans (2026-2031) (cf. projet en annexe) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
Claudy OLMETA

Le Président

Claudy OLMETA

Pour copie conforme

